



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du cabinet
Bureau de la communication interministérielle**

Versailles, le 15 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCHERESSE

La zone Centre du département des Yvelines entre en situation d'alerte pour les usages de l'eau, le reste du département reste en situation de vigilance

Compte tenu de la situation exceptionnelle de sécheresse en période hivernale, le Préfet des Yvelines fixe des mesures obligatoires de limitation des usages de l'eau dans la zone centrale du département et demande à l'ensemble des usagers d'adapter leurs pratiques pour un usage parcimonieux de l'eau.

Le Préfet des Yvelines, Jean-jacques BROT a réuni le **comité départemental de gestion de la ressource en eau**, instance de concertation sur la gestion de l'eau des Yvelines, le 13 mars 2023. L'ensemble des représentants des usagers de l'eau ont partagé le bilan de la gestion de la sécheresse de l'été 2022, préparé celle de 2023 et a été informé de la situation hydrologique et météorologique actuelle.

Le constat montre que les dernières conditions météorologiques, par une faible pluviométrie, ont entraîné une absence de recharge suffisante des nappes du département.

Le niveau du piézomètre d'Ecrosnes à Joinvilliers (nappe de la Craie) a atteint le seuil de vigilance sécheresse mentionné dans l'arrêté cadre préfectoral n°78-2022-05-31-00020 du 30 mai 2022. Les niveaux des piézomètres à Mareil-le-Guyon (Nappe de l'Yprésien/Lutétien) et à Bréval (formations tertiaires) ont, quant à eux, atteint les seuils d'alerte sécheresse.

En application de l'arrêté cadre préfectoral n°78-2022-05-31-00020 du 30 mai 2022, le Préfet des Yvelines place **la zone Centre en situation d'alerte, ainsi que les zones Seine, Sud-Ouest et Sud-Est en situation de vigilance**. Le zonage relatif à la gestion de la ressource en eau dans le département des Yvelines est en annexe 1.

Certaines mesures de restriction de l'usage de l'eau sont désormais obligatoires sur le territoire des communes de la zone Centre listées ci-dessous. Ces mesures de limitation ou interdiction des usages de l'eau figurent en annexe 2. Pour le reste du département, le préfet des Yvelines appelle chacun, particulier et professionnel, à être économe dans l'usage qu'il fait de l'eau et demande que les bons réflexes à avoir pour économiser l'eau soient largement communiqués à tous les usagers. **Les bons réflexes à adopter pour économiser l'eau sont indiqués en annexe 3.**

Le respect de toutes ces mesures est essentiel pour économiser l'eau et garantir les usages prioritaires que sont la santé et la salubrité publique, la sécurité civile, l'alimentation en eau potable et pourra faire l'objet de contrôles dans le cadre de la mission inter-service des polices de l'environnement.

Liste des communes de la zone Centre :

LES ALLUETS-LE-ROI	MERE
AUFFREVILLE-BRASSEUIL	LES MESNULS
AULNAY-SUR-MAULDRE	MILLEMONT
AUTEUIL	MONDREVILLE
AUTOUILLET	MONTAINVILLE
BAILLY	MONTCHAUVEY
BAZEMONT	MONFORT-L'AMAURY
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	MULCENT
BEHOUST	NEAUPHLE-LE-CHATEAU
BEYNES	NEAUPHLE-LE-VIEUX
BOINVILLIERS	NEAUPHLETTE
BOISSETS	NEZEL
BOISSY-SANS-AVOIR	NOISY-LE-ROI
BREUIL-BOIS-ROBERT	ORGERUS
BREVAL	ORVILLIERS
CHAVENAY	OSMOY
LE CHESNAY- ROCQUENCOURT	PLAISIR
CIVRY-LA-FORET	PRUNAY-LE-TEMPLE
LES CLAYES SOUS BOIS	LA QUEUE-LES-YVELINES
COIGNERES	RENNEMOULIN
COURGENT	ROSAY
CRESPIERES	SAINT-CYR-L'ECOLE
DAMMARTIN-EN-SERVE	SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE
DAVRON	SAINT-ILLIERS-LE-BOIS
ELANCOURT	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
LA FALAISE	SAINT-NOM-LA-BRETECHE
FAVRIEUX	SAINT-REMY-L'HONORE
FEUCHEROLLES	SAULX-MARCHAIS
FLACOURT	SEPTEUIL
FLEXANVILLE	TACOIGNERES
FLINS-NEUVE-EGLISE	LE TERTRE-SAINT-DENIS
FONTENAY-LE-FLEURY	THIVERVAL-GRIGNON
GALLUIS	TILLY
GARANCIERES	LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE
GROSROUVRE	VERSAILLES
HERBEVILLE	VERT
JOUARS-PONTCHARTRAIN	VICQ
LONGNES	VILLEPREUX
MANTES-LA-VILLE	VILLETTE
MAREIL-LE-GUYON	VILLIERS-LE-MAHIEU
MAREIL-SUR-MAULDRE	VILLIERS-SAINT-FREDERIC
MAULE	VIROFLAY
MAUREPAS	

Toutes ces informations sont accessibles en temps réel et de façon localisée sur le site de l'information sécheresse du Gouvernement « Propluvia » (<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>).

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr